

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2020/n°47/7.2/27-07/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

**SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUJLET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

**Secrétaire de séance :** Michèle PALLARES

**OBJET :**

**MAINTIEN DES TAUX  
D'IMPOSITION**

**Rapporteur : Le Maire**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2020, pour les 3 taxes à savoir Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Ainsi, il convient pour 2020 de reconduire les taux de l'année précédente (2019) pour les différentes taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter pour 2020 les taux d'imposition repris dans le tableau ci-après :

	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communaux 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition communaux 2020
Taxe d'habitation	15 177 312	16.58	15 334 000	16.58
Taxe foncière (bâti)	12 299 586	28.90	12 447 000	28.90
Taxe foncière (non bâtie)	148 169	105.97	234 300	105.97

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

- adopte la proposition.

Le Maire,

Pierre Maumejean

